

AVIS DU MAIRE

COMMUNE DE ...BRAY-ST-AIGNAN...

Cet avis doit être transmis au service instructeur de la Direction Départementale des Territoires du Loiret / Unité Territoriale d'Aménagement de Montargis, au plus tard dans le mois suivant la réception en mairie de la demande de permis ou de certificat d'urbanisme opérationnel (CUB) et au plus tard dans les quinze jours pour une déclaration préalable ⁽¹⁾

CONCERNANT DEMANDE DE :

- Permis de construire
 Permis d'aménager
 Permis de démolir
 Certificat d'urbanisme
 Déclaration préalable

051	23	V0019
Commune	Année	N° du dossier

DEPOSEE EN MAIRIE LE :

0	3	0	8	2	0	2	3
J	J	M	M	A	A	A	A

PAR	NOM, PRENOMS SAS BRAY ENERGIE	
HABITANT A	ADRESSE DU DEMANDEUR (VOIE, LIEU-DIT, CODE POSTAL, COMMUNE) 213, Cours Victor Hugo 33130 Bègles	RÉFÉRENCES CADASTRALES DU TERRAIN (SECTION ET N° DES PARCELLES) 2k 47
POUR UN PROJET SITUÉ A	ADRESSE DU TERRAIN VOIE, (LIEU-DIT, CODE POSTAL, COMMUNE) Lieu-dit "Bois au Coeur" 45460 BRAY-ST-AIGNAN	SURFACE DU TERRAIN 337430 m ²

1. AVIS SUR LE PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

SITUATION DU PROJET	SI DOCUMENT D'URBANISME (POS, PLU, CARTE COMMUNALE) :
	<input type="checkbox"/> EN ZONE URBANISABLE ZONAGE : <input checked="" type="checkbox"/> EN ZONE NON-URBANISABLE ZONAGE : A1, N1 + Espace boisé classé à conserver
SANS DOCUMENT D'URBANISME :	<input type="checkbox"/> DANS UNE PARTIE URBANISÉE <input type="checkbox"/> CENTRE URBAIN OU MILIEU AGGLOMÉRÉ <input type="checkbox"/> AUTRE <input type="checkbox"/> DANS UNE PARTIE NON URBANISÉE <input type="checkbox"/> TERRAIN AGRICOLE <input type="checkbox"/> ESPACE BOISÉ <input type="checkbox"/> AUTRE
	• Y A-T-IL À PROXIMITÉ DES BÂTIMENTS GÉNÉRANT DES NUISANCES (bâtiments agricole d'élevage, installations classées pour la protection de l'environnement, ...) ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON NATURE DES NUISANCES : DISTANCE :
APPRÉCIATION DES RISQUES (Art. R. 111-2)	• LE TERRAIN EST-IL SITUÉ DANS UN SECTEUR A RISQUES (mouvements de terrains, décharges, terrains inondables, ...) ? <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON NATURE : inondable
HISTORIQUE	• LE TERRAIN EST-IL ISSU D'UNE PLUS GRANDE PROPRIÉTÉ ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON

2. AVIS SUR LES ÉQUIPEMENTS DESSERVANT LE TERRAIN

LE TERRAIN CI-DESSUS EST OU SERA DESSERVI DANS LES CONDITIONS SUIVANTES

ÉQUIPEMENTS PUBLICS	desservi : capacité		non desservi	longueur en m	Sera desservi ?		avant le	nom du concessionnaire	prise en charge communale	
	suffisante	insuffisante			OUI	NON			OUI	NON ⁽²⁾
Eau potable	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-----	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-----	-----	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assainissement collectif Eaux Usées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-----	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-----	-----	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assainissement eaux pluviales	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-----	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-----	-----	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Électricité BT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-----	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-----	-----	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Voirie publique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-----	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-----	-----	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Voirie privée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-----	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-----	-----	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sécurité incendie (Cf Avis Maire ci-joint)										

(1) Cet avis est réputé favorable sans réserve s'il n'est pas intervenu dans le mois de réception de la demande dans le cas d'une décision relevant de l'État. Il doit être dûment motivé s'il est défavorable, ou si, favorable il est assorti d'une demande de prescriptions particulières (R. 423-72 et R 410-6 du Code de l'urbanisme)

(2) Si non, pour l'établissement des participations voir cadre 3 suivant.



Ville de BRAY-ST AIGNAN

AVIS SUR LA DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE Fiche de renseignement d'un projet d'urbanisme

Commune : BRAY-ST AIGNAN

N° de dossier (PC, CU, PA, DP, AT, CC...) : PC-045-05123V0019

Hydrants (poteau ou bouche d'incendie)

Indiquer les hydrants situés à 150 m du projet (ERP, Industriel, code du travail) et 200 m du projet (Habitation, agricole) ⁽¹⁾

N° Hydrant	Type et diamètre ⁽²⁾	Débit individuel sous 1 bar minimum ⁽³⁾ (en m ³ /h)	Date de la vérification	Localisation (n°, voie...)	Distance du projet (en m)
N° Hydrants	Types et diamètres ⁽²⁾	Débit simultané (si nécessaire) sous 1 bar minimum ^{(3) (4)} (en m ³ /h)	Date de la vérification	Localisation (n°, voie...)	Distance du projet (en m)

- (1) : La distance s'entend entre les hydrants ou le point d'eau d'incendie (aire de mise en aspiration) et la situation exacte du bâtiment dans le terrain par les voies carrossables
 (2) : PI Ø 100, BI Ø 100, : PI Ø 70, PI Ø 150,.... et noter s'il s'agit d'un hydrant privé
 (3) : Si le débit a été mesuré sous une pression dynamique différente de 1 bar, indiquer clairement cette pression (ex 100 m³/h sous 1,5 bar)
 (4) : Débit simultané = débit d'un hydrant mesuré en même temps que les autres hydrants voisins en fonctionnement, piqués sur la même canalisation

Autres Points d'eau d'incendie (Réserves naturelles ou artificielles, forages, puits...)

Indiquer les points d'eau situés à 150 m du projet (ERP, industriel, code du travail) et 200 m du projet (Habitation, agricole) ⁽¹⁾

N°	Type ⁽⁵⁾	Volume utilisable estimé (en m ³)	Débit de la canalisation ⁽⁶⁾ (en m ³ /h)	Localisation (n°, voie...)	Distance du projet (en m)

- (5) : Mare, étang, réserve enterrée, réserve aérienne, canal, rivière, forage, puitsard...
 (6) : Si le point d'eau est alimenté par une canalisation d'eau ou débit du forage.

Rappel : un point d'eau naturel ou artificiel pour être pris en compte et utilisable doit être d'une profondeur minimale de 0,80 m en tout temps et être accessible en toutes circonstances à un engin d'incendie de 16 tonnes non tout-terrain. A défaut, il ne doit pas être mentionné dans les présents tableaux.

Points d'eau complémentaires (hydrants, réserves naturelles ou artificielles)

Indiquer tous les points d'eau situés à une distance du projet comprise entre 150 ou 200 m et 400 m maximum (situation exacte du bâtiment dans le terrain) par les voies carrossables⁽¹⁾

N°	Types et diamètres ^{(2) (5)}	Autres points d'eau d'incendie		Hydrants	Date de la vérification	Localisation (n°, voie...)	Distance du projet (en m)
		Volume utilisable estimé (en m ³)	Débit de la canalisation ⁽⁶⁾ (en m ³ /h)	Débit individuel sous 1 bar minimum ⁽³⁾ (en m ³ /h)			
5023	Réserve	inépuisable			18/07/2024	Rte du Renne roy	+500m

Fait le 27/08/24

(Signature et cachet de la mairie)

A Bray - St Aignan

